

## **DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DE LA RDC SUR LES OPERATIONS D'IDENTIFICATION URGENTE DE LA POPULATION PAR L'OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION DE LA POPULATION « ONIP »**

Nous, membres des Organisations Non Gouvernementales signataires de la présente Déclaration, **plaidons pour la mise en œuvre urgente des missions de l'Office National d'Identification de la Population « ONIP »** ;

Considérant la nécessité impérieuse de l'identification systématique de la population vivant en République Démocratique du Congo (nationaux et étrangers), et de tous les nationaux vivant à l'étranger, de la délivrance de la carte d'identité nationale et de l'entretien du Fichier Général de la Population ;

Constatant avec regret que depuis le dernier recensement effectué en 1984, l'Etat congolais n'a toujours pas organisé les opérations d'identification de sa population malgré que cela est recommandé par la Constitution en ses articles 50 al.1 et 203, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en ses articles 6 et 15, ainsi que par l'Agenda des Nations Unies sur l'identification des populations. En conséquence, le nombre exact de la population est flottant.

Ayant en l'esprit qu'à ce jour la **Carte d'Identité nationale** est inexistante, la population utilise à la place notamment le permis de conduire et la **Carte d'électeur** qui mentionne « **Valable pour les élections locales, municipales, urbaines, provinciales et législatives** » ;

Etant donné l'existence de l'ONIP qui a, notamment pour missions, l'identification systématique de la population, la délivrance de carte d'identité nationale et l'entretien du Fichier Général de la Population ;

Considérant les obstacles qui empêchent l'ONIP de mettre en œuvre ses missions essentielles, lesquels obstacles ont trait à l'insuffisance de ressources (humaines, matérielles et financières), au rejet par la population des missions de l'ONIP suite à l'« instrumentalisation politique » de cette institution technique, en janvier 2015 ;

Recommandons ce qui suit :

### **Au Président de la République :**

- De s'impliquer en tant que garant du bon fonctionnement des institutions, à assurer l'opérationnalité effective de l'ONIP ;

### **Au Parlement :**

- De revoir à la hausse le budget alloué à l'ONIP ;
- De réviser le Code de la famille pour intégrer les activités de l'ONIP relatives à l'Identification de la population et autres actes de l'état civil ;
- De voter une loi sur la protection des données à caractère personnel.

### **Au Gouvernement de la République :**

- D'allouer un budget conséquent pour le renforcement des capacités de l'ONIP afin d'organiser les opérations d'identification systématique de la population congolaise au niveau national et l'étranger ;

- De faciliter à l'ONIP la délivrance aux citoyens et citoyennes congolais (e)s de la Carte d'identité nationale, en lieu et place de la Carte d'électeur ;
- De signer le Décret de partenariat Public – privé pour faciliter l'accomplissement des missions de l'ONIP ;

#### A la Société civile :

- D'organiser des plaidoyers auprès des Institutions nationales et partenaires techniques et financiers (PTF) afin d'obtenir :
  - la réalisation des opérations d'identification de la population
  - la délivrance des Cartes d'identité nationale
  - la constitution et l'entretien du Fichier Général de la Population pouvant constituer un Fichier électoral permanent et crédible ;
- De sensibiliser la population sur les missions de l'ONIP ;

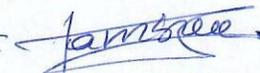
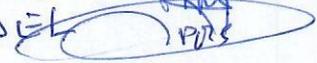
#### Aux partenaires Techniques et Financiers

- D'accompagner le Gouvernement de la République et l'ONIP dans la réalisation des missions, notamment, celles relatives à l'identification de la population, la délivrance des cartes d'identité et la Constitution d'un Fichier Général de la Population ;
- De contribuer à la mise en œuvre de l'ODD 17 cible 17 relatif au développement d'un Partenariat Public-Privé pour la réalisation des missions de l'ONIP.

#### Au Centre Carter :

- D'accompagner les Organisations de la Société Civile de la République Démocratique du Congo dans la mise en œuvre d'un Cadre de suivi des recommandations de l'atelier sur l'engagement citoyen tenu du 20 au 21 février 2020.

Fait à Kinshasa, le 21 février 2020

1. M<sup>me</sup> MUILA WAAYEMBE / TOGER KOIAS 
2. ROGER KANDE / A.J.C.L 
3. AUGUSTIN YUDA / RDIF 
4. Patience ZIKONDO MUJINGA / IADIFE 
5. Astrid TANBEWE BADF 
6. Fifi BAKA GEDROFE / RSLF 
7. RENIA KAJA BIKOKO J.U.S 
8. Rose KAMWANJA CAFEMALTB 
9. MANGALA Philippe LICOPADEL 
10. Josephine Ngalula Kabeya ONGOH FORFEU 

11. Alain MAKUTA MUKINYI CNJ/CN-RDC 
12. DENISE SAYE RAC 
13. MAKILA Jean Eglise / FENAPHACO 
14. FUIWO MUPETE RODRIGUE. EQUITASIRDC. 
15. ANAKEKA - JUSTIN / LICOPADEL
16. BENJAMIN BAJIKA NSCC 
17. Me JOACHIM BONGREYE ADIFE 
18. LUSIVIKADIO ALEXANDRE VHDH
19. KABOKU -KANDE PAULINE ANSCO 
20. KAVEUMBA LONGO Auguste ANSECA 
21. Patrick NIMBWE NGOM (Ligue des Electeurs) 
22. PETRA ISELI FMJC 
23. DONAT MPAKEBOM ANMOSH 
24. MISI GRABIELLA DJEF 
25. M<sup>r</sup> HENRI WENBOLWA AU DJF/REPRODEV 